



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP 2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 • E-mail : contrat.riviere.arly@gmail.com

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 06 novembre 2013 à 18h-19h30
Salle du conseil – Mairie d'Ugine

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 31 octobre 2013, s'est réuni le mercredi 06 novembre 2013 à 18h, en séance publique à la mairie d'Ugine.

CONSEILLERS SYNDICAUX : En exercice : 21 Présents : 8 Représentés : 3			
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS			
Sabine FORLIN	CC Pays du Mont Blanc	Christiane DETRAZ	Com'Arly
Luc WUILLAUME	Co.RAL	Pierre OUVRIER-BUFFET	Com'Arly
Philippe GARZON	Co.RAL	Christian BAILLY	CC Pays de Faverges
Pierre DUMOULIN MINGUET	Co.RAL	Claude JOND	CC Pays du Mont Blanc
DELEGUES REPRESENTES			
Dominique DOIX	CC Beaufortain	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON	
Claude DUVILLARD	CC Pays du Mont Blanc	Ayant donné pouvoir à Sabine FORLIN	
Claude BESEVAL	Co.RAL	Ayant donné pouvoir à Luc WUILLAUME	
DELEGUES EXCUSES			
Annick CRESSENS	CC Beaufortain	Sylviane GROSSET-JANIN	CC Pays du Mont Blanc
Edouard MEUNIER	CC Beaufortain	Yann JACAZ	CC Pays du Mont Blanc
Thérèse LANAUD	Le Bouchet Montcharvin	Marc GARZON	CC Pays de Faverges
Gilles DESCAMPS	Le Bouchet Montcharvin	Philippe PRUD'HOMME	CC Pays de Faverges
Franck ROUBEAU	Co.RAL	Françoise ROSTAING	Co.RAL
Frédéric REY	Com'Arly	Jean Louis RICCHARME	Serraval
DELEGUES ABSENTS			
Nicole CHEVALLIER	CC Beaufortain	Emmanuel HUGUET	CC Beaufortain
Xavier DESMARETS	CC Beaufortain	Philippe CHARPENTIER	Co.RAL

Récapitulatif– (n°/objet) :

POINTS À L'ORDRE DU JOUR	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2013</u>	
	<u>COMMUNICATIONS : ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT</u>	
	Décision n°2013-05 du 10/06/13 : Attribution du marché à procédure adapté : étude du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique de la Chaise, de la nappe alluviale et interactions avec les biels	3
	Décision n°2013-06 du 10/06/13 : Attribution du marché à procédure adapté : Cycles d'animations pédagogiques auprès des établissements scolaires du bassin versant de l'Arly	
	Décision n°2013-07 du 11/10/13 : Attribution du marché à procédure adapté : conception et réalisation du guide d'entretien des cours d'eau à destination des riverains	3
	Décision n°2013-08 du 11/10/13 : Attribution du marché à procédure adapté : conception et réalisation de la lettre d'information du contrat de rivière n°3	3
	Décision n°2013-09 du 11/10/13 : Attribution du marché à procédure adapté : fourniture de sondes thermiques pour le suivi des cours d'eau	3
	<u>FINANCES</u>	
	n°13-39 : Débat d'orientation budgétaire 2014	4
	<u>OPERATIONS</u>	
n°13-40 : Demande de subvention – poste de technicien, année 2014	7	
n°13-41 : Demande de subvention – poste de chargé de mission, année 2014	7	
<u>RESSOURCES HUMAINES</u>		
n°13-42 : Remboursement des frais de déplacement des élus du SMBVA	8	
n°13-43 : Protection sociale complémentaire – Mandatement du centre de gestion 73 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance	8	
<u>POINTS DIVERS :</u>		
Suivi du contrat de rivière - Avancement des opérations inscrites au contrat de rivière	9	

La séance est ouverte par Philippe Garzon, président du SMBVA. M. Luc Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2013

Le procès-verbal de la séance du 04 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS : Arrêtés et Décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2013-05 du 10/06/13 : Attribution du marché à procédure adapté : étude du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique de la Chaise, de la nappe alluviale et interactions avec les biels

Rapporteur : Philippe Garzon

Le marché est confié au groupement IDEES EAUX/Eau et Territoires/ TERE0. Le montant du marché est de 71 760 € TTC.

Décision n°2013-06 du 10/06/13 : Attribution du marché à procédure adapté : Cycles d'animations pédagogiques auprès des établissements scolaires du bassin versant de l'Arly

Rapporteur : Philippe Garzon

Le marché est confié à la FRAPNA74, domiciliée PAE de Pré Mairy, 84 route de Viéran à Pringy. Le marché fait l'objet d'un fractionnement en bons de commande au sens de l'article 77 du CMP. Il s'agit d'un marché à bon de commande, mono attributaire, conclu sans minimum et avec un montant maximal annuel de 15 750 € HT. Le marché est conclu pour une durée d'un an (période ferme: année scolaire 2013/14) à compte de la date de notification.

Décision n°2013-07 du 11/10/13 : Attribution du marché à procédure adapté : conception et réalisation du guide d'entretien des cours d'eau à destination des riverains

Rapporteur : Philippe Garzon

Le marché « conception et réalisation d'un guide d'entretien des cours d'eau à destination des riverains » est confié à l'entreprise Atelier Confiture Maison domiciliée 21 chemin des blés, 73200 GILLY SUR ISERE. Son montant est de 2 809 €HT soit 3 359.56 €TTC.

Décision n°2013-08 du 11/10/13 : Attribution du marché à procédure adapté : conception et réalisation de la lettre d'information du contrat de rivière n°3

Rapporteur : Philippe Garzon

Le marché « conception et réalisation de la lettre n°3 du contrat de rivière » est confié à l'entreprise Atelier Confiture Maison domiciliée 21 chemin des blés, 73200 GILLY SUR ISERE. Son montant est de 1 567 €HT soit 1 874,13 €TTC

Décision n°2013-09 du 11/10/13 : Attribution du marché à procédure adapté : fourniture de sondes thermiques pour le suivi des cours d'eau

Rapporteur : Luc Guillaume

Le marché « fourniture de sondes thermiques » est confié à l'entreprise Prosensor domiciliée 15 rue de Montvaux, 57 865 AMANVILLERS. Son montant est de 1 782.10 €HT soit 2 131.39 €TTC.

n°13-39 : Débat d'orientation budgétaire 2014

Rapporteur : Philippe Garzon

Le vote du budget primitif 2014 est prévu en décembre prochain. En application de l'article L.5211-36 du CGCT, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Afin de bâtir les orientations budgétaires qui présideront le vote du budget primitif, les techniciens et élus ont recensés les opérations à engager, sur la base de la programmation des opérations inscrites au contrat de rivière 2012-17.

>Bilan des opérations menées en 2013

Au cours de l'année 2013, plusieurs opérations ont été engagées par le SMBVA, conformément à la planification du contrat de rivière 2012-17 :

- **Volet A : Amélioration de la qualité des eaux**
 - o Suivi des opérations d'assainissement

- **Volet B : Restauration des milieux aquatiques dégradés**
 - o Lancement du plan de gestion des matériaux solides
 - o Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations suivantes :
 - Plan pluriannuel d'entretien et de restauration des boisements de berges (CoRAL, le Bouchet, Com'Arly, CC Pays Faverges, CC Beaufortain)
 - Opérations portées par les collectivités (CoRAL – seuil Lallier, Moulin Ravier, CC Beaufortain-Fontanus, Megève –Glapet, ...) ou par des acteurs locaux (Ugitech, EDF, SARL Basso, DDT73)
 - o animation territoriale thématiques zones humides - 2013

- **Volet C : gestion quantitative des ressources en eau**
 - o Etude spécifique sur l'hydrologie et l'hydrogéologie de la Chaise et de sa nappe alluviale

- **Volet D : information et sensibilisation** – mise en œuvre d'outils d'information : lettre info, fiches techniques, mise à jour site web, guide d'entretien des riverains, cycles d'animations pédagogiques. L'objectif est d'informer les acteurs locaux et grand public sur la démarche engagée et sur les opérations mises en œuvre.

Vis-à-vis de la programmation initiale, du fait de la complexité des thèmes abordés qui nécessitent des échanges importants en comités de suivi ou compte tenu de la charge de travail de l'équipe technique certaines opérations inscrites au budget 2013 n'ont pas été engagées et sont reportées à 2014 (A2-104, A3-202, C-101, D-401, D-204).

De façon générale, les montants des dépenses réalisées restent inférieurs aux montants inscrits au BP 2013.

>Programmation 2014

Il est prévu de poursuivre les axes suivants :

- animation globale du contrat de rivière (comité de rivière, comité de pilotage, comités suivi opérations, ...)

- **sur le volet A : Amélioration de la qualité des eaux**
 - o suivi global des opérations d'assainissement par les collectivités (bilan échelle bassin versant pour partenaires financiers)
 - o appui aux collectivités compétentes en assainissement pour la mise en place d'autorisation de déversement des effluents industriels ;
 - o animation du programme d'action agricole

- **sur le volet B : Restauration des milieux aquatiques dégradés**
 - o assistance aux maitres d'ouvrages pour les collectivités ayant des opérations inscrites au contrat de rivière (CoRAL, Moulin Ravier, CC Pays de Faverges, Bossons, Megève – Glapet, ...)
 - o étude spécifique : poursuite du plan de gestion des matériaux solides
 - o animation territoriale thématiques zones humides 2014

- **sur le volet C : Gestion quantitative des ressources en eau**
 - o étude spécifique - mesures et analyses des régimes hydrologiques naturels et dérivés structurants du Doron et de l'Arly,
 - o appui aux collectivités pour l'étude et l'aménagement de régulation des prélèvements déportés sur les réseaux d'eau potable

- **Sur le volet D : Information et sensibilisation**
 - o Proposition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre opérationnelle des actions du contrat de rivière, poursuite du travail engagé en 2013.
 - o Poursuite des opérations d'information et de sensibilisation : cycles d'animation pédagogiques auprès des scolaires, fiches techniques, site internet, lettre d'information, formation des acteurs locaux
 - o Bilan mi-parcours du contrat de rivière

>Récapitulatif BP 2013, prospective budgétaire 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Précision budgétaire BP 2013	Réalisé 2013 – Prévisionnel clôture exercice 31/12/2013	Projet BP 2014	Projet BP2015	Projet BP 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	455 770 €	264 274 €	423 771 €	313 078 €	337 128 €
Charges à caractère général	22 420 €	15 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Etudes	270 600 €	118 819 €	240 906 €	158 250 €	130 276 €
Information et sensibilisation	69 600 €	38 079 €	69 715 €	39 815 €	89 939 €
Charges de personnel et assimilés	93 150 €	92 376 €	93 150 €	95 013 €	96 913 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	455 770 €	307 957 €	423 771 €	313 078 €	337 128 €
Dotations et participations					
Subventions Région	138 360 €	83 369 €	129 486 €	95 720 €	102 365 €
Subvention Agence de l'eau	230 600 €	125 249 €	207 018 €	150 740 €	161 815 €
Participation collectivités	86 810 €	90 309 €	87 266€	66 618 €	72 948 €
Remboursement rému. personnel	- €	9 029 €	- €	- €	- €

SECTION INVESTISSEMENT

Libellé	Précision budgétaire BP 2013	Réalisé 2013 – Extrapolation fin 2013	Projet BP 2014	Projet BP2015	Projet BP 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 000 €	5 600 €	0	0	0
Immobilisation corporelles	7 000 €	5 600 €	0	0	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 000 €	5 600 €	0	0	0
Subvention Agence eau (50%)	3 500 €	2 800 €	0	0	0
SMBVA (50%)	3 500 €	2 800 €	0	0	0

Les opérations inscrites au contrat de rivière, engagées sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA (étude globales et opérations d'information et sensibilisation) restent fortement liées à la participation des partenaires financiers à hauteur de 80% (Agence de l'eau et Conseil Régional).

En 2013, les subventions prévues ont été obtenues, toutefois, compte tenu du décalage du lancement de certaines opérations et des délais nécessaires au solde des subventions, certaines soldes seront perçus en 2014.

Toutefois, **ces taux d'aides** bien qu'inscrits au contrat de rivière **restent soumis à l'évolution des politiques menées par les partenaires financiers.**

De fait, l'Agence de l'eau a lancé son 10^{ème} programme d'intervention sur la période 2013-17. Ce nouveau programme introduit une notion de « bonification » des opérations qui consiste à conditionner le financement des opérations type « information et sensibilisation » à la réalisation d'autres opérations type « restauration de la franchissabilité piscicole » ou « restauration des milieux aquatiques » qui peuvent être mises en œuvre par d'autres maîtres d'ouvrages.

Compte tenu de ce nouveau conditionnement, il n'y a pas de modification des taux d'aides de l'Agence de l'eau, mais il est nécessaire que les maîtres d'ouvrages en charge d'opérations « restauration des milieux » lancent les opérations afin de permettre un financement des opérations sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA.

Pour les opérations prévues sur 2014, le Conseil Régional et les Conseils Généraux 73-74 ne prévoient **pas de modification des taux d'aides.** Vis-à-vis de l'Agence de l'eau et de son système de bonification, le SMBVA doit donc assurer un rôle renforcé auprès des collectivités afin de garantir le lancement des opérations.

Les postes de technicien et de chargé de mission sont très dépendants des subventions, avec un taux d'aide initialement fixé à 80% (Agence de l'eau et Région Rhône alpes).

Pour 2013 et 2014, il faut noter une augmentation de la part à charge du SMBVA à hauteur de 27%, contre 20%, liée à la réduction de la participation de l'Agence de l'eau (43% contre 50%). Cette différence s'explique par une modification des règles de calcul des aides.

Le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire 2014 :

Il est proposé de renforcer le volet D : information et sensibilisation afin de mieux rendre compte des opérations engagées auprès des élus, acteurs locaux et du public, notamment par le biais de la publication d'articles d'informations sur les bulletins/sites web communaux et via la presse.

Philippe Garzon demande qu'un point ultérieur soit fait sur la fréquentation du site internet du contrat de rivière.

Compte tenu de la période électorale, il est décidé de maintenir la publication de la lettre d'information annuelle du contrat de rivière en respectant les règles régissant les communications institutionnelles durant cette période.

Pierre Dumoulin-Minguet propose qu'un document de présentation du syndicat soit réalisé à destination des élus et agents des collectivités notamment des communes. Il s'agit de présenter le SMBVA, ses compétences, ses représentants, ses missions, son fonctionnement, son équipe et ses interactions avec les collectivités.

Christiane Detraz demande sur l'action des cycles d'animation pédagogique auprès des établissements scolaires qu'une information soit faite aux élus du comité syndical sur les écoles retenues.

Philippe Garzon précise qu'un courrier sera adressé aux collectivités afin de les informer sur les participations budgétaires.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Président clôt le débat des orientations budgétaires 2014.

OPERATIONS

n°13-40 : Demande de subvention – poste de technicien, année 2014

Rapporteur : Philippe Garzon

Pour l'année 2014, les missions du technicien de rivière se diviseront en plusieurs volets :

- assistance technique aux maitres d'ouvrages locaux dans le cadre de la mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière : travaux de restauration et entretien des berges et ripisylves, opérations de restauration physique de cours d'eau, requalification de berges, d'ouvrages, gestion des matériaux solides, ...
- mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
- surveillance et suivi régulier de l'état des cours d'eau, suivis post crues,
- information et sensibilisation auprès des usagers, acteurs locaux et riverains,

Le montant du poste est estimé à 56 000 € (salaire chargés et frais de missions). Cette opération est subventionnée à hauteur de 74% dans le cadre du contrat de rivière.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve l'opération et le plan de financement,**
- **Autorise M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et de tout autre organisme,**

n°13-41 : Demande de subvention – poste de chargé de mission, année 2014

Rapporteur : Philippe Garzon

Pour l'année 2014, les missions de la personne chargée de l'animation du contrat de rivière se diviseront en plusieurs volets :

- préparation du travail du bureau et comité syndical,
- suivi de l'avancement des opérations inscrites au contrat de rivière – contacts avec les collectivités maitres d'ouvrage, mise en place et suivi d'indicateurs,
- préparation du travail du comité de rivière, du comité de pilotage et des commissions de suivi des opérations,
- mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
- assistance technique aux maitres d'ouvrages locaux dans le cadre de la mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière
- coordination du travail de l'équipe technique : technicien, assistante administrative.

Le montant du poste est estimé à 65 000 € (salaire chargés et frais de missions). Cette opération est subventionnée à hauteur de 73% dans le cadre du contrat de rivière.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve l'opération et le plan de financement,**
- **Autorise M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et de tout autre organisme,**

n°13-42 : Remboursement des frais de déplacement des élus du SMBVA

Rapporteur : Philippe Garzon

Conformément au CGCT, il est proposé que les dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial, à savoir le transport, l'hébergement et les frais de repas, soient remboursées par le SMBVA sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives afférentes.

La prise en charge de ces frais sera assurée dans la limite des prestations servies aux agents territoriaux conformément au décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 relatif aux modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve la prise en charge des frais de déplacement des membres du Comité Syndical dans les conditions définies ci-dessus.

n°13-43 : Protection sociale complémentaire – Mandatement du centre de gestion 73 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Rapporteur : Philippe Garzon

L'article 22 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoit que l'Etat, les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Le Centre de gestion de la Savoie a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1er janvier 2015 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « prévoyance ».

A l'issue de cette procédure de consultation, le SMBVA conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG73.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents, tout comme l'aide apportée par les employeurs publics.

Le montant de la participation que le SMBVA versera aux agents (modulable selon revenu, composition familiale) sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du Comité technique paritaire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- **S'engage dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »,**
- **Mandate le Centre de gestion de la Savoie à mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »,**
- **S'engage à communiquer au Centre de gestion de la Savoie les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,**

- Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Savoie par délibération et après convention avec le Centre de gestion, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, le SMBVA aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Savoie.

POINTS DIVERS :

Suivi du contrat de rivière - Avancement des opérations inscrites au contrat de rivière

Présentation du tableau récapitulatif (cf. tableau diffusé en séance et transmis avec le présent compte rendu de réunion)

- Avancement des opérations sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA
- Avancement des opérations sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales avec assistance à maîtrise d'ouvrage par le SMBVA

Vis-à-vis des opérations présentées, plusieurs remarques sont formulées :

>Réunions - espèces invasives

Dans le cadre de la lutte contre la propagation des espèces invasives, des réunions par sous bassins versant (Doron, Arly, Chaise) ont été organisées en août et septembre afin de centraliser les pratiques des acteurs locaux et les sites d'interventions, notamment vis-à-vis des Renouées du Japon.

Une faible participation a été constatée. Compte tenu de la difficulté de libérer les agents techniques des collectivités pour ce type de réunions, les élus proposent d'adapter cette opération en substituant à ces réunions des formations concrètes sur la lutte contre ces espèces. Un point sur les interventions (sites, méthodes) menées par les collectivités et acteurs (CG73-74, EDF, ONF) peut être faite en interne par la technicienne rivière.

>Réflexion axe Isère

Philippe Garzon fait part aux membres du comité syndical de l'étude en cours menée par la DREAL Rhône Alpes et l'Agence de l'eau vis-à-vis de la gestion du bassin versant de l'Isère. Cette étude en cours concerne la gestion du transit sédimentaire de l'Isère et le volet gouvernance.

Le premier volet de l'étude concernant le transit sédimentaire a permis de démontrer que les diagnostics territoriaux qui ont été réalisés sont fondés et cohérents et que les plans de gestion mis en place par les territoires sont aussi fondés (notamment en Combe de Savoie où les opérations de gestion des atterrissements se justifient pleinement par le contexte et les risques majeurs en cas d'inondations).

Sur le volet gouvernance, afin de répondre au SDAGE qui incite à la mise en place d'une structure de gestion, la DREAL et l'Agence de l'eau, proposent la mise en place d'une structure type EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin : syndicat mixte ouvert) afin de gérer ces problématiques géomorphologiques, sur l'ensemble du bassin versant de l'Isère.

Dans le cadre des consultations locales menées pour l'étude, une réunion s'est déroulée le 06/11, en présence des représentants de la DREAL, Agence de l'eau, présidents des comités de bassin de l'Isère en Tarentaise, de l'Arly, du Syndicat des Pays de Maurienne et du CG73. Philippe Garzon précise qu'une réponse conjointe des élus a été faite sur les points suivants :

- *Configuration actuelle des syndicats et contrat de rivière du territoire satisfaisante car opérationnelle, permettant la mise en œuvre d'opérations structurantes et une bonne représentation locale et présence sur le terrain,*
- *Opposition à la mise en place d'une « supra structure », pour des raisons de coûts, de représentation et d'enjeux (très variables en fonction des territoires).*

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas d'autres questions, la séance est levée.

Fait à Ugine le 11/11/13

Le secrétaire de séance,

Luc Guillaume

Le Président

Philippe GARZON